

Paraphe :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION N°DC2014/09

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 66

Votants : 72 (6 pouvoirs)

POUR : 72 (100%)

CONTRE : 00 (0%)

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf janvier deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Francis CANNAUX ; Joël CARRE ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Michel FRANCLLET ; Patrick FRANCOIS ; Christophe GIOT ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; André POULAIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Eric VANNER.

Représentés : Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame BUSQUET ; Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à M. BOUILLEAUX ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme MELIN ; Monsieur Jean-Baptiste GOMEZ donne pouvoir de vote à M. JUILLET ; Monsieur Michel MAYER donne pouvoir de vote à Mme CAPPELLE ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à M. DANNEAUX.

**OBJET : CONVENTION DE MOYENS 2014 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES
ARDENNES**

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.10 Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire ;

Vu la délibération n°09/31 du Conseil de Communauté du 26/03/2009 approuvant la convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes ;

Vu la délibération n°DC2013/99 du Conseil de Communauté du 18/12/2013 approuvant la reconduction en 2014 de la convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes ;

Vu l'avis remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive et le Bureau lors de leur séance respective des 16 et 20 janvier 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- APPROUVE la convention de moyens 2014 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes telle que présentée, et pour un montant maximal de participation de 12 000 €,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention. »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

04 FEV. 2014